

Quelle gestion pour concilier les enjeux économiques et écologiques de la forêt ?

La sylviculture irrégulière dans les forêts communales



La Serre est couverte à 80% par des forêts communales. Depuis 2 ans, JNE intervient auprès de quelques-unes des 17 communes propriétaires, en coordination avec l'animateur Natura 2000 et l'ONF, pour la mise en place de « contrats forestiers ».

L'objectif de la rencontre, organisée dans le cadre du programme "débat public" le 30 novembre 2016 à Frasne-les-Meuilières par Jura Nature Environnement et Serre Vivante, associations du réseau France Nature Environnement, était de susciter l'appropriation par les communes et leurs habitants des enjeux de la gestion forestière et de la prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt. 23 participants de profils très variés (élus de Frasne-les-Meuilières, Amange, Dole, Montmirey-le-Château, Gredisans, Liesle et du Grand Dole, professionnels de la forêt publique ou privée, ONF, ADEFOR et CRPF, animateurs de 3 sites Natura 2000, associations de protection de la nature, riverains ...) se sont donc retrouvés pour la matinée afin de croiser leurs regards sur la forêt. Après une présentation générale du contexte forestier du massif de la Serre et des enjeux économiques, écologiques et sociaux de la gestion forestière et des divers acteurs impliqués dans la gestion des forêts communales, ont suivi de riches échanges.

Dialogue à travers les générations

Premier outil du propriétaire de forêt, l'aménagement forestier est un plan de gestion établi pour une durée de 10 à 20 ans, qui s'inscrit dans l'histoire de chaque forêt et détermine une partie de son futur. Il s'appuie sur la consolidation des aménagements passés et en actualise les orientations stratégiques (poids relatif donné à la production, l'environnement, l'accueil du public), les choix techniques (essences, type de peuplement, mode de renouvellement...) qui vont façonner la forêt et se traduit par un programme pluriannuel d'action. Traduction des objectifs choisis par la commune, l'aménagement forestier est élaboré par l'ONF. Approuvé par la commune, il fait l'objet d'un arrêté préfectoral. L'ONF propose sur les bases

du programme d'actions les coupes et travaux annuels à effectuer. Habitants et élus peuvent aussi en prendre connaissance et participer aux choix de la gestion forestière au travers de visites en forêt organisées ponctuellement avec l'agent ONF.

Prendre en compte les enjeux environnementaux

L'ONF, lors des révisions de plan d'aménagement ne consulte pas systématiquement les animateurs Natura 2000, ou trop tard, ce qui complexifie la prise en compte de ces enjeux. En dehors d'un site Natura 2000, les agents ONF sont compétents pour cette expertise, mais celle-ci peut être complétée par celle des associations naturalistes sur certaines thématiques pointues (exemple de collaboration avec le Conservatoire Botanique à Besançon à propos d'une espèce de mousse rare). Les DREAL ont également un rôle de veille pour signaler des enjeux écologiques identifiés. Les problèmes de « spécialisation » de la forêt (forêt de production / forêt d'ornement / forêt réservoir de biodiversité) seront également abordés. L'ONF, comme certains gestionnaires privés sont visés par cette remarque. De manière générale, on tend de plus en plus à prendre en compte les différentes fonctions de la forêt, mais à des rythmes différents selon les territoires. Dans cette même idée, les contrats Natura 2000 "ilot de vieillissement" sont considérés par certains comme des réserves qui cautionnent la sylviculture intensive sur le reste du territoire, alors que d'autres y voient un moyen de sensibiliser les différents acteurs (décideurs, gestionnaires et grand public) aux enjeux de conserver des écosystèmes forestiers fonctionnels.

Une approche multifonctionnelle

Julien Tomasini, expert forestier de l'association ProSilva, a alors présenté aux participants les atouts d'une sylviculture

irrégulière, continue et proche de la nature, respectueuse des processus naturels des écosystèmes forestiers, tout en étant économiquement viable. Après le repas livré sur place par "La Bonne Idée", traiteur bio à Montmirey-le-Château, qui permet de continuer les échanges dans une ambiance conviviale, l'après-midi fut consacrée à une visite de terrain conduite par Michel Jacques de l'ONF et commentée par Julien Tomasini de ProSilva sur des parcelles forestières de Frasne-les-Meuilières et Offlanges. Ces parcelles, situées dans des contextes différents sont passées en traitement irrégulier depuis les dernières révisions du plan d'aménagement (respectivement 2 ans et 10 ans). Elles sont donc en cours d'irrégularisation avec des stades différents. Ce passage en traitement irrégulier est à l'initiative de Michel Jacques, agent patrimonial de ce triage depuis longtemps, qui a su gagner la confiance des communes et avoir l'aval de sa direction. ■

En savoir+><http://www.prosilva.fr/>



Les événements marquants de la vie de la forêt sont consignés dans un journal : le "sommier" de la forêt, qui alimentera la prochaine révision du plan d'aménagement.

Qui fait quoi ?

- **L'ONF** : gestionnaire incontournable de la forêt publique, il réalise le Plan d'Aménagement Forestier à l'échelle de la commune. Il planifie l'ensemble de travaux - en régie -, avec des entreprises ou avec des habitants (affouage).
- **Les communes** : propriétaires du foncier, elles valident les orientations et propositions techniques de l'ONF. Beaucoup d'entre elles, par manque d'intérêt ou de compétences, se reposent entièrement sur ces propositions. Elles peuvent également choisir les filières de vente du bois.
- **Union Régionales des Associations des Communes Forestières (URACoFor)** : propose des formations aux élus et coordonne des projets de filières économiques locales.
- **Le SIVOM du Massif de la Serre** : constitué afin de faciliter les transactions financières dans le cadre de projets intercommunaux, il assure l'entretien du chemin de la poste qui traverse la Serre du nord au sud, et des dessertes forestières. Il a également compétence dans le champ du tourisme.
- **Natura 2000** : réseau qui a pour mission de concilier activités humaines et conservation des milieux, de la faune et de la flore considérés d'intérêt communautaire sur le périmètre défini. L'animateur accompagne les activités courantes et met en place des Contrats Natura 2000. ■